

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 octobre 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE DE SOUMETTRE LE PROJET DE RÉSOLUTION À LA COUR SUPRÊME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la décision de six gouvernements provinciaux de contester la validité du projet de résolution constitutionnelle du gouvernement fédéral dans les cours provinciales et à cause de la grave dissension créée au Canada parmi les gouvernements et les simples citoyens à ce sujet, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le gouvernement soumette ses propositions à la Cour suprême du Canada, afin de dissiper sans plus tarder l'incertitude des Canadiens quant à la constitutionnalité de l'approche du gouvernement vis-à-vis des modifications constitutionnelles.

Mme le Président: Une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ASSURANCE QUE LE COMITÉ MIXTE TIENDRA DES AUDIENCES DANS TOUT LE CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné les manœuvres que le gouvernement a faites pour empêcher les députés de faire des critiques constructives sur ses propositions constitutionnelles en invoquant la clôture ce matin, et que, dernièrement, d'importantes conférences d'associations féminines ont été annulées avec sa complicité, je propose, appuyé par le député de Yukon (M. Nielsen):

Que le gouvernement garantisse que le comité mixte de la constitution reçoive l'ordre de voyager dans tout le pays pour s'assurer que non seulement les femmes, mais les minorités et d'autres personnes dont les droits seront diminués par le libellé de la constitution, aient l'occasion d'exprimer leurs doléances.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

● (1110)

LE DÉSARMEMENT

L'AFFIRMATION DE L'ADHÉSION AU PRINCIPE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. A l'occasion de la célébration au Canada du Jour des Nations Unies et du début de la semaine du désarmement, et à une époque de notre histoire où l'humanité consacre vingt fois plus d'argent à la fabrication d'engins de destruction—environ 500 milliards de dollars par an—qu'à l'aide au développement des pays sous-développés, je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre affirme son adhésion au principe du désarmement comme objectif primordial de notre politique étrangère et qu'elle ordonne au gouvernement canadien de poursuivre activement la politique d'étouffement définie par le premier ministre actuel lors de la séance spéciale des Nations Unies sur le désarmement, à savoir, (1) l'arrêt total des essais nucléaires afin d'empêcher la fabrication de nouveaux engins nucléaires (2) un accord visant à mettre fin aux vols d'essai de tous nouveaux vecteurs stratégiques (3) un accord visant à interdire toute production de matériaux fissibles destinées à la fabrication d'armes, et (4) un accord visant à limiter et à réduire progressivement les dépenses militaires pour l'acquisition de nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LE DROIT DES DÉPUTÉS DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ MIXTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très grave. Le premier ministre (M. Trudeau) en ayant recours à la clôture, a privé de nombreux députés de l'Ouest de leur droit d'être entendu à la Chambre concernant la constitution. Étant donné la gravité de la part de responsabilité du premier ministre dans le sentiment d'aliénation de l'Ouest, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre permette à tous les députés de se faire entendre au comité, afin que l'effort concerté du premier ministre ne contribue pas davantage à semer la division dans le pays.